

10 décembre 1979

AU CONSEIL FEDERAL

Aide financière de fr. 40 millions à la République de l'Inde pour le financement des opérations de développement rural de la Agricultural Refinance and Development Corporation (ARDC)

Département des affaires étrangères. Proposition du 30 novembre 1979 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 6 décembre 1979 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 3 décembre 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est accordé à la République de l'Inde une aide financière de fr. 40 millions à la charge du crédit de programme de fr. 735 millions pour la coopération technique et l'aide financière (AF 21 juin 1978). Les versements seront opérés par tranches annuelles à la charge de l'article budgétaire 202.493.03/7.

Extrait du procès-verbal (sans annexes à la proposition):

- EDA 6 pour exécution avec les pouvoirs
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 10 " " "
- EFK 2 " " "
- FinDel 2 " " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. M. M.



3003 Berne, le 30 novembre 1979

AU CONSEIL FEDERAL

Aide financière de Fr. 40 millions à la République de l'Inde pour le financement des opérations de développement rural de la "Agricultural Refinance and Development Corporation"

PLAN DE LA PROPOSITION

1. Introduction
2. Situation économique de l'Inde
3. Situation du développement rural en Inde
4. Le crédit rural en Inde et le rôle de ARDC
 - 4.1 Le crédit rural en Inde
 - 4.2 ARDC - Origine, objectifs, administration et politique de prêt
 - 4.3 ARDC - Opérations passées et perspectives d'avenir
 - 4.4 ARDC - Financement global des opérations AF 1980 - 1981
5. Projet proposé
 - 5.1 Le programme de développement de la DDA en Inde
 - 5.2 Objectifs et composantes du projet proposé
 - 5.3 Plan de financement global du projet
 - 5.4 Conditions de l'aide financière suisse
 - (a) au Gouvernement de l'Inde
 - (b) du Gouvernement à ARDC
 - (c) de ARDC aux banques participantes
 - (d) des banques participantes aux petits paysans
 - (e) déboursements
 - (f) achat de biens et services
 - (g) information de la DDA
6. Justification
 - 6.1 Apport quantifiable de ARDC
 - 6.2 Appréciation quantitative
 - (a) soutien aux banques participantes
 - (b) améliorations techniques dans les domaines de l'utilisation de l'eau et de l'équipement
 - (c) contribution au système de planification

7. Affectation budgétaire
8. Bases juridiques
9. Consultations préalables
10. Proposition

AU CONSEIL FEDERAL

ANNEXES

- A. Situation économique de l'Inde et perspectives
- B. Situation du secteur rural et perspectives
- C. Evaluation de ARDC
- D. Programme d'assistance Suisse à l'Inde

ENTWICKLUNGSPLANUNG INDIENS UND DIE ZUSAMMENHÄNGIGE WIRTSCHAFTS- UND SOZIALPOLITIK

(vgl. dazu Beilage A)

Indien ist ein Kontinent der Vielfalt und der Gegensätze. Zwischen (Schätzung 1979) leben in Indien (3,3 Mio. km²) 600 Millionen Menschen mit einer Geburtenrate von rund 2 1/2 pro Jahr und mit einem durchschnittlichen Pro-Kopf-Einkommen von 150 US Dollar (1977).

In den drei Jahrzehnten der Unabhängigkeit verfügt Indien über einen entwickelten modernen Sektor: gross angelegte Industrieanlagen, eine Vielzahl von Universitäten und wissenschaftlichen Forschungsinstituten, grosse Infrastrukturanlagen, ein Verkehrsnetz, geschulte Fachleute, eine grosse Mittelschicht. Dies sind einige Merkmale eines modernen, industriellen Landes in den grossen Städten. Neben diesem Land der Superlative leben die Kleinen Handwerker. Der grösste Teil der Bevölkerung lebt in ländlichen Gebieten, oft in den einfachsten Verhältnissen (vgl. dazu Kapitel 3 und Beilage B). Mehr als die Hälfte der Arten dieser Welt leben in Indien, und über 80 % der Bevölkerung leben als landwirtschaftliche Arbeiter oder Kleinbauern in ländlichen Gebieten.

t. 311 Indien 106 - CL/DC/vt

DEPARTEMENT FEDERAL
DES
AFFAIRES ETRANGERESDistribuéeFera l'objet d'un
communiqué de presseAU CONSEIL FEDERALAide financière de Fr. 40 millions à la République de l'Inde pour le financement des opérations de développement rural de la
Agricultural Refinance and Development Corporation (A R D C)1. INTRODUCTION

La présente proposition concerne l'octroi d'une aide financière non-remboursable de Fr. 40 millions à la République de l'Inde à la charge du crédit de programme de Fr. 735 millions pour la coopération au développement et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF 21 juin 1978). Un montant de Fr. 37 millions sera reprêté par le Gouvernement de l'Inde à la Agricultural Refinance and Development Corporation (ARDC) pour le financement de ses opérations de crédit en faveur du développement agricole. Le reste, soit Fr. 3 millions, sera octroyé sous forme de don du Gouvernement de l'Inde à ARDC pour le financement d'études et d'équipements. Cette action se place dans le cadre du programme de développement agricole de ARDC au financement duquel participent le Gouvernement de l'Inde, le Groupe de la Banque mondiale et plusieurs sources de financement bilatérales.

2. DIE ENTWICKLUNGSPLANUNG INDIENS UND DIE GEGENWAERTIGE WIRTSCHAFTLICHE SITUATION (vgl. dazu Beilage A)

Indien ist ein Kontinent der Vielfalt und der Gegensätze. Rund 650 Mio Menschen (Schätzung 1979) leben in Indien (3,3 Mio km²) bei einer Wachstumsrate von rund 2 % pro Jahr und mit einem durchschnittlichen pro-Kopf/Einkommen von 150 US Dollar (1977).

Nach drei Jahrzehnten der Unabhängigkeit verfügt Indien heute über einen entwickelten modernen Sektor : gross angelegte industrielle Produktionsanlagen, eine Vielzahl von Universitäten und wissenschaftlichen Forschungsinstituten, grosse Infrastrukturanlagen, ein ausgebautes Verkehrsnetz, geschulte Fachleute, einen grossen industriellen Sektor. Dies sind einige Merkmale eines modernen, industriellen Indiens in den grossen Städten. Neben diesem Land der Bauern, der Landarbeiter, der kleinen Handwerker. Der grösste Teil der indischen Bevölkerung lebt in ländlichen Gebieten, oft in den einfachsten Verhältnissen (vgl. dazu Kapitel 3 und Beilage B). Mehr als ein Drittel aller Armen dieser Welt leben in Indien, und über 80 % der armen Inder leben als landwirtschaftliche Arbeiter oder Klein- und Kleinstfarmer in ländlichen Gebieten.

Die Entwicklungspolitik Indiens hat seit der Unabhängigkeit verschiedene Zielsetzungen verfolgt und war dementsprechend einem starken Wandel unterworfen. Während in einer ersten Phase nach der Unabhängigkeit vor allem die Basis-Infrastruktur gefördert wurde, lag in den sechziger Jahren das Schwergewicht auf einer raschen Industrialisierung. Im vierten und fünften Entwicklungsplan (1969/70 - 1977/78) wurde dann aufgrund der früheren Erfahrungen eine breiter abgestützte Entwicklungsstrategie verfolgt mit einem stärkeren Nachdruck auf der Landwirtschaft.

Der neue Fünfjahresplan 1978/79 - 1982/83 setzt die bereits in den früheren Plänen angebahnte Entwicklung fort und legt die Akzente noch vermehrt auf Landwirtschaft und ländliche Entwicklung, Verbesserung der Beschäftigung durch Schaffung von neuen Arbeitsplätzen und Hebung des Lebensstandards der ärmsten Schichten. Andererseits soll der Anteil für grosse und mittlere Industrien, für Transportwesen und Kommunikationen reduziert werden (mit Ausnahme des Energiesektors).

Die mittelfristigen Aussichten für die Entwicklung Indiens sind gekennzeichnet durch verschiedene Tendenzen. 1978/79 war das dritte Jahr mit steigender landwirtschaftlicher und industrieller Produktion und die grossen vorgesehenen Investitionen für die Landwirtschaft lassen die Erwartung zu, dass sich die landwirtschaftliche Produktion auf diesem hohen Niveau nicht nur halten sondern weiter wachsen wird. Schwieriger ist es, die Aussichten für die indische Industrieproduktion zu beurteilen, da die Knappheit an Energie und gewissen Rohstoffen die Produktion stark beeinflussen. Die neue Strategie der Förderung der ländlichen Kleinindustrien wird zweifellos die Beschäftigungslage der armen Schichten verbessern. Ihr direkter Einfluss auf den gesamten Industriesektor ist jedoch schwierig abzuschätzen.

Die steigende landwirtschaftliche und industrielle Produktion der letzten Jahre haben zusammen mit steigenden Exporten und rasch wachsenden Ueberweisungen von indischen Arbeitskräften im Ausland zu Devisenreserven beigetragen, die Indien eine Liberalisierung seiner Importpolitik erlaubten. Die indischen Devisenreserven betragen heute rund 7'300 Mio US Dollar und decken damit rund 11 Monate der indischen Importe. Diese günstige Situation wird jedoch nicht andauern, da einerseits die Importe eine deutliche Steigerung aufweisen (Liberalisierung), die Exporte nur langsam zunehmen und vor allem die neuen Preiserhöhungen für Erdöl die Zahlungsbilanz ausserordentlich stark belasten werden. (Rund 1'000 Mio US Dollar zusätzlich pro Jahr). Ebenso dürfte sich die Wachstumsrate der Ueberweisungen stark verflachen. Es wird deshalb schon 1980 mit einer deutlichen Verschlechterung der Aussenhandelsbilanz und der Zahlungsbilanz gerechnet. Auf der Importseite sind grössere Einsparungen kaum ohne Folgen auf die Gesamtwirtschaft möglich, da Indien bereits heute seine Importe auf für die Entwicklung des Landes wichtige Güter beschränkt. Die Weltbank kommt denn auch zum Schluss, dass trotz der momentan günstigen Devisensituation Indiens die Entwicklungshilfe-Leistungen weiter ansteigen sollten, wenn das gegenwärtige Wachstum anhalten soll und neue Import-Restriktionen vermieden werden sollen.

3. DIE ENTWICKLUNG DES LANDWIRTSCHAFTLICHEN SEKTORS IN INDIEN (vgl. dazu Beilage B)

über 500 Mio der auf 650 Mio geschätzten Bevölkerung Indiens - d.h. nicht ganz 80 % - leben in ländlichen Gebieten direkt oder indirekt von der Landwirtschaft. Der landwirtschaftliche Sektor beschäftigt heute noch über 70 % der Arbeitskräfte, er trägt 45 % zum Bruttosozialprodukt des Landes bei, und er erbringt 37 % der Exporterlöse des Landes. Rund 20 % der ländlichen Bevölkerung sind in nicht landwirtschaftlichen Sektoren tätig, weitere 30 % sind Landarbeiter ohne eigenen Landbesitz und 50 % sind Bauern, die allerdings oft nur über kleine Anbauflächen verfügen. Indien ist ein Land der Landbevölkerung, in dem die Landwirtschaft noch eine dominierende Rolle für die grosse Mehrheit der Bevölkerung spielt.

Für grosse Teile der Bevölkerung sind die Lebensbedingungen auf dem Land schwierig. Nur 20 % der Landbevölkerung haben Zugang zu einer hygienisch sicheren Wasserversorgung, ländliche Infrastrukturen und Versorgungsdienste sind oft noch schlecht ausgebaut. Die Hälfte der ländlichen Bevölkerung lebt unterhalb der Armutsgrenze, und Mangel- und Unterernährung sind verbreitet.

Dem gegenüber steht ein beträchtliches Wachstum der landwirtschaftlichen Produktion in den letzten 4 bis 5 Jahren (5 % pro Jahr), und Indien verfügt heute - nachdem es Jahrzehnte lang Getreide einführen musste - über grosse Getreidereserven. Wertmässig beträgt die Getreideproduktion rund 55 % der gesamten landwirtschaftlichen Produktion Indiens, während andere pflanzliche Produkte 25 % beitragen und Viehhaltung und Milchwirtschaft 15 % erbringen. Man hofft, diese hohen Wachstumsraten auch in den nächsten Jahren erreichen zu können, und es bestehen Indizien, dass die indische Landwirtschaft an einem Wendepunkt angelangt ist und von der Produktion her die Bedürfnisse des Landes längerfristig decken kann.

Massgeblichen Anteil an dieser Erhöhung der Produktion hat die Steigerung der unter Bewässerung stehenden Anbaufläche, stark angestiegener Düngemiteleinsatz, die vermehrte Verwendung von ertragreichen Pflanzensorten und die Ausweitung des landwirtschaftlichen Kredites.

In Zukunft dürfte sich aufgrund der Preispolitik der Regierung eine gewisse Akzentverschiebung in der Produktion von Getreide auf andere landwirtschaftliche Produkte ergeben, deren Produktion die inländische Nachfrage noch nicht erreicht (Pflanzencele, Milchwirtschaft).

Die Steigerung der landwirtschaftlichen Produktion für sich allein löst jedoch nicht notwendigerweise zwei Hauptprobleme der ländlichen Bevölkerung Indiens : die ländliche Armut und die Schaffung von neuen Arbeitsplätzen. Verschiedene Studien über die Wechselbeziehung zwischen ländlicher Armut und landwirtschaftlicher Produktion in Indien in den letzten Jahren sind nicht zu eindeutigen Schlüssen gekommen, in welcher Weise eine globale Produktionssteigerung die Lebenshaltung der armen Schichten auf dem Lande beeinflusst. Uebereinstimmung besteht allgemein darüber, dass weitere Programme notwendig sind, wenn das Problem der ländlichen Armut einer Lösung näher gebracht werden soll. Eine wichtige Rolle kommt dabei der Förderung von arbeitsintensiven Landwirtschaftsproduktion sowie von ländlichen Kleingewerben und -industrien zu. Und

ebenso müssen in den verschiedenen bestehenden Programmen die Komponenten ausgebaut werden, welche speziell auf die ärmeren Bauern ausgerichtet sind. Das Bewusstsein in Indien, dass auf diesem Gebiet noch ein grosses ungelöstes Problem besteht, hat zweifellos in den letzten Jahren stark zugekommen und in den entsprechenden Regierungsprogrammen auch vermehrt seinen Niederschlag in den Zielsetzungen und Aktionen gefunden.

4. LE CREDIT RURAL EN INDE ET ROLE DE ARDC 1/

4.1 Le crédit rural en Inde

Le crédit rural en Inde est caractérisé par l'importance du secteur non-institutionnel, qui représentait en 1961-62 autant que 85 % de l'ensemble du crédit au monde rural. Le crédit non-institutionnel est mal connu, mais il est généralement admis que les conditions de ce crédit sont très sévères, allant jusqu'à des taux d'intérêt de 30-40 % (et même parfois plus), et pour des durées très courtes qui ne tiennent souvent pas compte de la durée de maturité de l'investissement. Ce système conduit à un surendettement des paysans qui se reporte parfois sur la génération suivante et peut même résulter en un quasi-servage. Ceci a conduit le Gouvernement de l'Inde (GOI) à prendre des mesures pour renforcer et développer le secteur institutionnel. Une de ces mesures a été la création de ARDC dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessous sous chiffre 4.2 - 4.5.

Le crédit institutionnel au secteur rural s'est développé rapidement depuis le début des années 60 pour atteindre RS 37 milliards en 1978, soit le 35 % environ du crédit global au secteur rural (contre 15 % en 1961-62). Au cours de la période 1974-78, le crédit institutionnel au monde rural a augmenté à raison de plus de 20 % par an (en termes réels). Le Plan quinquennal (1979-83) prévoit que ce rythme d'augmentation continuera au cours des années à venir.

Les principales institutions de crédit au secteur rural 2/ sont les suivantes :

- (a) les banques coopératives pour le financement à moyen et long terme : il existe 17 State Land Development Banks (SLDB) couvrant 17 Etats et disposant d'un réseau de plusieurs milliers de succursales et de banques locales affiliées;
- (b) les banques coopératives pour le financement à court terme : ce système est composé de 26 State Cooperative Banks (SCB), qui financent 344 District Central Cooperative Banks (DCCB), lesquelles à leur tour accordent des prêts à 123'000 Primary Agricultural Credit Societies (PACS);

1/ Pour une description plus détaillée de ARDC, voir Annexe C à la présente proposition.

2/ Pour une description plus complète, voir Annexe C, chapitre 2.

- (c) les banques commerciales : ce n'est que récemment que les banques commerciales se sont lancées dans les opérations de crédit rural mais leur progression dans ce secteur est très rapide; elles disposent d'un réseau de 28'000 succursales réparties sur l'ensemble du territoire indien; la plus importante est la State Bank of India (SBI) qui contrôle 7'000 agences.
- (d) les Regional Rural Banks (RRB) : une cinquantaine de ces banques ont été créées depuis 1975 (disposant d'un réseau de 800 agences) sous l'impulsion de GOI et avec la participation du Gouvernement de l'Etat concerné et d'une banque commerciale; elles ne représentent encore qu'un très faible pourcentage du crédit agricole institutionnel (1 %);
- (e) les Farmers Service Societies (FSS) et les Village Adoption Schemes (appui financier et technique d'une banque commerciale à une PACS) jouent un rôle encore très limité.

4.2 ARDC - Origine, objectifs, administration et politique de prêts

Origine et objectifs. ARDC a été créée par Acte du Parlement indien du 1er juillet 1963 dans le but de :

- (a) accroître de façon importante les ressources mises à la disposition du système bancaire indien dans le secteur du crédit rural à moyen et long terme (aspect quantitatif);
- (b) réorienter et améliorer la politique dans ce secteur (plan qualitatif).

En effet, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, le système bancaire indien était largement insuffisant. La création de ARDC a été l'un des éléments les plus importants de la politique du Gouvernement visant à réduire l'emprise du crédit non-institutionnel sur le secteur rural; ARDC a été placée au sommet de la pyramide bancaire de plusieurs milliers de banques coopératives et commerciales décrite sous chiffre 4.1 ci-dessus, qui manquaient pour la plupart des ressources financières, du personnel et des connaissances techniques nécessaires pour assurer le développement de ce secteur.

Administration. Les principaux actionnaires de ARDC sont la Reserve Bank of India (banque centrale indienne) qui détient 55 % des actions, le système bancaire coopératif (24 %), et les banques commerciales (19 %). Ces actionnaires sont représentés au Conseil d'Administration composé de 9 membres (dont le Directeur Général de ARDC). Au 31 mars 1979, ARDC disposait d'un personnel de 1'248 membres dont 582 cadres. Un peu plus de 50 % du personnel est affecté à la Centrale à Bombay, le reste étant réparti entre 14 bureaux régionaux.

Politique de prêt. Les principales caractéristiques de la politique de prêt de ARDC sont les suivantes :

- (a) ARDC finance des opérations de développement rural économiquement et financièrement rentables et techniquement saines;

- (b) ARDC emprunte ses ressources financières à GOI et RBI à 6-6.5 % et les re-prête aux banques participantes à 6.5-7.5 % selon la catégorie d'emprunteurs et le secteur; c'est ainsi que les refinancements en faveur des petits paysans ou de la petite irrigation sont accordés aux banques participantes à 6.5 %; les autres refinancements sont à 7.5 %;
- (c) dans le secteur de la petite irrigation (66 % des prêts de ARDC), la durée des prêts est de 7 à 15 ans pour les petits paysans et de 7 à 9 ans pour les autres emprunteurs selon la capacité financière de l'emprunteur; le petit paysan est défini comme étant celui dont le revenu familial annuel ne dépasse pas RS 2'000 (à prix de 1972); ceci représente RS 3'100 par an à prix de 1977/78, soit Fr. 100 par an par habitant de la famille; 1/
- (d) la participation financière de l'emprunteur est de 5 à 10 % pour le petit paysan et de 10 à 15 % pour les autres paysans;
- (e) la participation financière des banques intermédiaires est de 15 % en moyenne;
- (f) ARDC a pour objectif de prêter au minimum 30 % de ses ressources aux petits paysans;
- (g) ARDC a également pour objectif d'attribuer 50 % de ses ressources aux Etats moins développés de l'Inde (Assam, Bihar, Orissa, West Bengal, Jamu, Kashmir, Himachal Pradesh, Modhya Pradesh, Uttar Pradesh, Rajasthan, et quelques petits Etats et territoires du Nord-Est).

4.3 ARDC - Opérations passées et perspectives d'avenir

Opérations passées. Le total des déboursements de ARDC a passé de RS 300 millions en 1971 à RS 3 milliards en AF 1979. Les principaux secteurs d'intervention de ARDC au cours des 5 dernières années ont été la petite irrigation (qui a absorbé les deux tiers des déboursements de ARDC au cours de cette période), la mécanisation agricole (17 %) et les silos/marchés (7 %). Les 8 % restant ont été attribués aux secteurs suivants : aménagement des terres, horticulture, volailles et moutons, développement laitier et pêche maritime et fluviale.

On estime que ARDC représente actuellement le 40 % du crédit institutionnel à long terme au secteur rural. Les institutions financières bénéficiant principalement des prêts de ARDC sont :

- (a) les coopératives bancaires (SLDB), et
- (b) les banques commerciales.

Alors que les premières obtenaient encore le 90 % des ressources de ARDC en 1974, cette proportion n'était plus que de 50 % en 1978, alors que la part des banques commerciales passait de 5 à près de 50 % au cours de la même période. Ce rapide développement du rôle des banques commerciales dans le secteur rural est le résultat de la politique du Gouvernement encourageant ces banques à participer aux opérations agricoles.

1/ A raison de Fr. 1 = RS 5 et en faisant l'hypothèse qu'une famille compte 5 membres en moyenne.

Perspectives d'avenir. ARDC prévoit une augmentation très rapide de ses opérations au cours de AF 1980 et 1981. Au cours de cette période, les déboursements de ARDC pourraient atteindre RS 10 milliards, soit le double environ des résultats de AF 1978 et 1979. Le secteur Petite Irrigation continuerait d'être le secteur prioritaire (56 % des déboursements prévus), suivi par les secteurs Aménagement des terres (10 %), Développement laitier (6 %) et Silos/marchés (6 %). Cette distribution sectorielle est largement déterminée par l'évolution de la demande finale canalisée par l'appareil bancaire coopératif commercial.

Pour faire face à l'évolution rapide du volume d'opérations, ARDC prévoit le recrutement du personnel suivant :

	Personnel		
	au 31.3.79	au 30.6.81	Recrut.
- Managing Director	1	1	-
- Deputy MD	-	1	1
- General Managers	2	3	1
- Senior Directors	4	12	8
- Directors	39	56	17
- Deputy Directors	102	222	120
- Senior Analysts	234	484	250
- Junior Analysts	210	533	323
	<u>592</u>	<u>1'312</u>	<u>720</u>
- Supporting Staff	656	1'487	831
T o t a l	<u>1'248</u> =====	<u>2'799</u> =====	<u>1'551</u> =====

Plus de 70 % de cette augmentation aura lieu au niveau des 14 bureaux régionaux de ARDC. Ceci fait partie d'une politique de décentralisation des opérations de ARDC décidée par GOI et ARDC au cours de 1978/79 qui devrait permettre selon ARDC d'atteindre l'objectif opérationnel de RS 10 milliards mentionné ci-dessus.

4.4 Financement global des opérations ARDC AF 1980-81

Le financement des opérations auxquelles participera ARDC au cours de AF 1980-81 sera assuré de la manière suivante :

AF 1980-81		
	<u>RS million</u>	<u>%</u>
- <u>Financement ARDC</u>		
. Reserve Bank of India } . Gouvernement de l'Inde }	7'086	49.8
. I D A	2'700	19.0
. Autres sources extérieures	700	4.9
	<u>10'486</u>	<u>73.7</u>
- <u>Financement des banques participantes</u> (coopératives et commerciales)	2'326	16.3
- <u>Financement propre des emprunteurs</u>	1'423	10.0
T o t a l l	<u>14'235</u> =====	<u>100.0</u> =====

La participation très importante de RBI et GOI au financement de ARDC témoigne de la priorité accordée par le Gouvernement au développement du secteur rural. Il est possible que l'aide extérieure, estimée actuellement à RS 3'400 millions, soit légèrement supérieure à ce montant, auquel cas la contribution de RBI/GOI serait quelque peu réduite, bien que restant importante.

4.5 Situation financière et résultats

La situation financière de ARDC peut être considérée comme saine étant donné la garantie donnée par les Etats aux banques coopératives. D'autre part, étant donné les mesures prises par ARDC pour améliorer la préparation et le suivi des projets, les risques encourus par ARDC devraient tendre à diminuer au cours des années à venir.

La marge brute de ARDC est faible (une des plus faibles parmi les banques de développement agricole des pays en développement, contribuant en cela à réduire le coût des ressources financières à la disposition du secteur rural) mais suffisante pour assurer la couverture de ses frais généraux, la rémunération normale de son capital, et l'autofinancement nécessaire à son équilibre financier.

5. PROJET PROPOSE

Le projet proposé ci-dessous s'inscrit dans le cadre de nos opérations de coopération technique et d'aide financière à l'Inde résumées sous chiffre 5.1 ci-dessous.

5.1 Das Entwicklungsprogramm der DEH in Indien (vgl. dazu Beilage D)

Das Entwicklungsprogramm der DEH in Indien hat sich in der Vergangenheit auf verschiedene Sektoren konzentriert :

- Die Förderung der Viehzucht durch Verbesserung des genetischen Potentials der einheimischen Rassen, **durch** Verbesserung der Futterbasis und durch den Aufbau von Samenbanken mit entsprechendem Verteilernetz. Drei Projekte wurden auf diesem Gebiet bisher unternommen : in Kerala (seit 1964), im Punjab (seit 1971) und in Andhra Pradesh (seit 1975).
- Die Zusammenarbeit mit Hochschul- und Forschungsinstituten auf dem technisch-wissenschaftlichen Sektor mit dem Ziel einer mehr praxisorientierten Ausrichtung des Unterrichts und der Forschung. Beispiele für diese Zusammenarbeit sind u.a. das CEDT (Central Electronics Design Technology) am Indian Institute of Science (I.I. Sc.) in Bangalore, das Bio-chemical Engineering Research Centre (BERC) am Indian Institute of Technology (I.I.T.) in Neu Delhi, der Aufbau einer Schule für Müllereitechnologie am CFTRI (Central Food Technology Research Institute) in Mysore sowie die Unterstützung eines Forschungsprogrammes für die Entwicklung von Sonnenpumpen in Bhavnagar (Central Salt and Marine Chemical Institute).
- Die Ausbildung von Facharbeitern (Werkzeugmacher) in Chandigarh und Bangalore zur Förderung von geschulten mittleren Fachkräften für die indische Industrie.
- Die Unterstützung von Projekten auf dem Gebiet der ländlichen Entwicklung : Bewässerung und damit verbundene Kredite in Ahmednagar, Maharashtra; Brunnenbohrungen für Bewässerung und Trinkwasserversorgung in Karnataka sowie Beiträge an das auf die Förderung der ländlichen Infrastruktur ausgerichtete Programm von Swissaid in Gujarat und Maharashtra.

Ausgehend von den Prioritäten der indischen Entwicklungspolitik und den indischen Entwicklungsproblemen, den schweizerischen Prioritäten der Entwicklungszusammenarbeit sowie aufbauend auf dem bereits bestehenden DEH-Programm sind die folgenden Leitlinien für die Entwicklungszusammenarbeit mit Indien für die kommenden Jahre vorgesehen :

- allgemeiner Schwerpunkt unserer Hilfe auf die ländlichen Gebiete mit dem Ziel der Verbesserung des Lebensstandards der ärmeren Schichten;
- weiterer Ausbau des Viehzuchtsektors;
- Förderung von arbeitsintensiven Methoden in Landwirtschaft und ländlicher Kleinindustrie;
- Ausbau der Zusammenarbeit mit indischen Privatorganisationen.

Regional soll vor allem, soweit es sich nicht um eine Beteiligung an nationalen Programmen handelt, unsere Hilfe in denjenigen indischen Gliedstaaten verstärkt werden, in denen wir bereits heute arbeiten.

Aufgrund des in Indien vorhandenen Fachpersonals wird auch die Zahl der zum Einsatz kommenden schweizerischen Fachleute beschränkt bleiben, und wir werden prüfen, in welchen Fällen wir ohne schweizerisches Personal Entwicklungshilfeleistungen erbringen können. Dies wird überall dort der Fall sein, wo indische Organisationen über entsprechende fachliche Qualitäten für die Durchführung eines Programmes verfügen.

Finanziell ist in den kommenden Jahren aufgrund der indikativen Planung eine beträchtliche Steigerung unserer Leistungen im Bereich der bilateralen Finanzhilfe vorgesehen, während bei der technischen Hilfe diese Steigerung kleiner ausfallen wird. Für die Finanzhilfe werden wir uns vor allem an nationalen indischen Entwicklungsprogrammen beteiligen. Bei der technischen Zusammenarbeit wird der Akzent mehr auf Pilotprojekten liegen, welche Grundlagen zu grösseren Programmen bilden können. Trotz der indischen Grössenordnungen und dem daran gemessenen bescheidenen Umfang des schweizerischen Programmes kann gerade ein zielgerichtetes kleines Programm einen wichtigen Beitrag zur Entwicklung von einzelnen Sektoren leisten und zur Lösung von wichtigen Problemen beitragen.

5.2 Objectifs et composantes du projet proposé

L'objectif du projet proposé est de mettre à disposition de ARDC un montant de Fr. 40 millions aux conditions fixées sous chiffre 5.3 ci-dessous, pour lui permettre de financer les éléments suivants :

	<u>Coût</u> (Millions Francs)
(a) des opérations de développement dans le secteur rural en faveur des petits paysans	37
(b) des études devant permettre d'améliorer la qualité des projets entrepris	2
(c) des équipements utilisés dans le cadre des opérations générales du programme de formation de ARDC	1
T o t a l	40 ==

Financement d'opérations de développement dans le secteur rural. La ligne de crédit suisse à ARDC serait réservée au financement des opérations de ARDC en faveur des petits paysans, c'est-à-dire ceux dont le revenu familial est inférieur à RS 3'100 par an. Elle pourrait être utilisée au refinancement d'opérations dans l'un quelconque des secteurs d'intervention de ARDC (Annexe C , tableau 8).

Financement d'études. Afin d'améliorer la rentabilité des investissements qu'elle finance, ARDC a l'intention d'entreprendre un certain nombre d'études dans les domaines suivants :

- utilisation du gypse pour le contrôle de la salinité des terres;
- spécifications techniques concernant les puits;
- optimalisation du système de rotation des cultures;
- utilisation optimum des pesticides;
- amélioration de la gestion des petites banques coopératives;
- amélioration de l'efficacité des pompes hydrauliques

ARDC est bien placée pour connaître les besoins du secteur rural dans ce domaine, définir les termes de référence des études, superviser les travaux des consultants, et mettre en place un système tirant le meilleur parti des conclusions et recommandations des études. Elle ne dispose cependant pas des ressources nécessaires pour financer ces études elle-même. Nous proposons donc de réserver un montant de Fr. 2 millions de l'aide financière suisse pour le financement de 50 % des études envisagées.

Financement d'équipements. L'efficacité de ARDC dans le domaine de ses opérations générales et de son programme de formation, bien qu'élevée, pourrait encore être améliorée par l'achat de quelques machines de bureaux, dont elle a un urgent besoin, telles que machines à calculer, à écrire, à photocopier et équipement audio-visuel.

3 Plan de financement global du projet

Le plan de financement des deux phases du projet se présente comme suit :

En millions de francs suisses

	<u>Emprunteur final</u>	<u>Banques particip.</u>	<u>ARDC</u>	<u>Suisse</u>	<u>Total</u>
- Opérations de développement rural	9.25	9.25	37	37	92.5
- Etudes	-	-	2	2	4.0
- Equipement	-	-	1	1	2.0
T o t a l	<u>9.25</u>	<u>9.25</u>	<u>40</u>	<u>40</u>	<u>98.5</u>

4 Conditions de l'aide financière suisse

(a) au Gouvernement de l'Inde (GOI) :

Nous proposons que l'aide financière suisse à GOI de Fr. 40 millions pour le financement des opérations rurales de ARDC ne soit

pas remboursable et ne porte pas intérêt en francs suisses. L'engagement du Gouvernement de l'Inde dans ce secteur et l'importance donnée par le Gouvernement au développement des opérations de ARDC sont illustrés par sa contribution très substantielle au financement des projets de ARDC. Cependant, GOI versera, en monnaie locale, et dans un Fonds spécial géré d'un commun accord par GOI et le Gouvernement suisse, un intérêt de 0.75 % par an (calculé sur l'encours de la contribution suisse) et le remboursement de la contribution financière suisse octroyée pour une durée de 50 ans y compris un délai de grâce de 10 ans). Le Fonds spécial sera affecté au financement des opérations de GOI en faveur des plus pauvres.

(b) de GOI à ARDC :

Les conditions de prêt de GOI à ARDC sont standardisées et ne dépendent pas des conditions de l'aide financière à GOI. Les emprunts de ARDC auprès de GOI pour le financement de ses opérations de développement rural en faveur des petits paysans sont au taux de 6 % (net). La partie des fonds suisses affectée au financement des études et de l'équipement sera rétrocédée par GOI à ARDC sous forme de don.

(c) de ARDC aux banques participantes :

Les banques participantes empruntent auprès de ARDC pour le financement de leurs opérations en faveur des petits paysans au taux de 6,5 %, laissant une marge de 0.5 % à ARDC. La durée des emprunts auprès de ARDC correspond à la durée des prêts des banques participantes.

(d) des banques participantes aux petits paysans :

Les petits paysans empruntent auprès des banques coopératives et commerciales à un taux de 9.5 %, laissant une marge de 3 % aux diverses banques. Cette marge est raisonnable étant donné qu'elle doit être partagée entre deux ou trois banques faisant partie de la pyramide de distribution du crédit (une banque centrale au niveau de l'Etat, une banque régionale, et, souvent, une banque au niveau du village).

Cette structure des taux d'intérêt est le résultat d'une étude approfondie de GOI, en collaboration avec les institutions de crédit, et est imposée par RBI à tout le système bancaire du pays.

(e) déboursements :

La base de déboursement de l'aide financière suisse serait la suivante :

- en ce qui concerne le refinancement des opérations de développement rural : déclarations de ARDC décrivant les opérations qu'elle a refinancées au cours d'une période donnée (trimestre ou semestre) en faveur des petits paysans; l'aide suisse rembourserait le 50 % du montant refinancé par ARDC;
- en ce qui concerne le financement d'études : l'aide suisse rembourserait le 50 % du coût des études;

tion du crédit aux petits paysans (qui remonte à environ 30 % des crédits de ARDC) et aux régions (environ 40 % du total actuellement).

répartition qualitative

contribution de ARDC sur le plan qualitatif est son rôle importante
les principaux aspects sont les suivants :

- en ce qui concerne le financement d'équipement : l'aide suisse rembourserait le 50 % du coût des équipements.

On estime que le montant de Fr. 40 millions mis à la disposition de GOI et ARDC sera entièrement utilisé avant le 30 juin 1981.

(f) achat de biens et services :

La sélection du matériel destiné à un projet de développement (pompes, tuyaux de pompage et d'irrigation, bétail, chars, moteurs de bateaux, charrues, etc.) sera faite par l'emprunteur lui-même. Les conditions du marché indien sont considérées comme étant compétitives et les prix comparables au marché mondial. ARDC continuera cependant à faire des recommandations quant aux spécifications techniques de l'équipement le plus approprié.

(g) information de la Direction de la Coopération au Développement :

ARDC soumettra à la DDA les rapports trimestriels et annuels qu'elle prépare sur l'évolution globale de ses opérations, le rapport annuel approuvé par les contrôleurs aux comptes, ainsi qu'un rapport spécifique sur les opérations financées par l'aide suisse qui servira de base aux déboursements.

JUSTIFICATION

La justification du projet proposé se trouve dans l'apport global fait par ARDC au développement socio-économique du monde rural en Inde. Une partie de cet apport est quantifiable; une autre partie par contre ne peut être appréciée que qualitativement.

6.1 Apport quantifiable

- (a) les financements de ARDC augmentent à raison de plus de 20 % par an (en termes réels) et atteignent actuellement le niveau de RS 3-4 milliards par an, soit près de 40 % du crédit institutionnel total à moyen et long terme au secteur rural;
- (b) les projets financés par ARDC ont contribué à l'augmentation marquée de la production agricole de l'Inde; le taux de rentabilité économique calculé par ARDC et les banques participantes pour un certain nombre de projets représentatifs se situe entre 30 et 50 % (Annexe C, p. 8).
- (c) distribution du crédit aux populations défavorisées : au cours de ces dernières années, ARDC a concentré ses efforts vers l'extension du crédit aux petits paysans (qui reçoivent actuellement environ 30 % des crédits de ARDC) et aux régions les moins développées (environ 40 % du total actuellement).

6.2 Appréciation qualitative

La contribution de ARDC sur le plan qualitatif est non moins importante. Ses principaux aspects sont les suivants :

(a) soutien aux banques participantes :

- formation : depuis 1975, le programme de formation de ARDC a permis de recycler le 27 % des cadres supérieurs et moyens et le 54 % des cadres inférieurs du système bancaire coopératif spécialisé dans les opérations à moyen et long terme;
- mise en place d'un système de contrôle des arriérés et de réhabilitation des banques dont le taux d'arriérés dépasse 50 %;
- essais pilotes de consolidation du système bancaire coopératif à court et long terme de façon à renforcer l'assise financière de ces banques et à améliorer leur gestion;
- mise en place d'un système d'évaluation ex post des projets pour l'ensemble des opérations refinancées par ARDC;

(b) améliorations techniques dans les domaines de l'utilisation de l'eau et de l'équipement d'irrigation :

- utilisation de l'eau : le forage de milliers de puits a conduit, dans certaines régions heureusement encore limitées, à une surexploitation des réserves en eau souterraine; ARDC travaille en étroite collaboration avec les autorités locales de ces régions pour déterminer les normes maxima d'exploitation des aquifers;
- partage de l'eau : ARDC a financé des études et des essais pilotes sur cette question très complexe;
- meilleure utilisation de l'équipement : ARDC a participé à la constitution de comités locaux (composés de représentants des paysans, des autorités étatiques, du système bancaire coopératif et commercial et de ARDC) chargés d'étudier les possibilités d'amélioration de l'équipement utilisé pour l'irrigation.

(c) contribution au système de planification : ARDC a contribué à la mise en place d'un système dit de "lead bank" selon lequel la banque jouant un rôle prépondérant dans le domaine du crédit agricole dans une région a la responsabilité d'identifier (en collaboration avec les associations de paysans et les autres banques de la région)

- (i) les projets agricoles réalisables au cours de la période du Plan;
- (ii) les besoins financiers; et
- (iii) le plan de financement.

3 Principaux risques des affaires économiques extérieures

Les principaux risques affectant les opérations de ARDC sont au niveau des arriérés des banques participantes et de la capacité de ARDC de développer ses opérations au rythme prévu. Dans ces deux domaines cependant, ARDC a entrepris un certain nombre d'actions visant, d'une part,

à rétablir la situation financière des banques les plus affectées, et, d'autre part, à former un personnel très qualifié en vue de la décentralisation des opérations au niveau des 14 centres régionaux.

- 6.4 En résumé, la contribution, tant quantitative que qualitative de ARDC justifie une participation active de la Suisse à ses opérations. On estime que le prêt de 37 millions de GOI à ARDC financé par la Suisse permettra d'accorder environ 18'000 - 20'000 prêts dans le domaine de la petite irrigation, améliorant ainsi le niveau de vie de plus de 100'000 personnes dont le niveau de vie actuel est à la limite de la subsistance.

7. AFFECTATION BUDGETAIRE

L'aide financière proposée de Fr. 40 millions sera affectée au crédit de programme de Fr. 735 millions concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (AF 21 juin 1978). Le financement de ce projet sera imputé à l'article budgétaire 202.493.03/7. Les versements seront effectués à raison de Fr. 20 millions à la charge du budget 1979 et Fr. 20 millions à la charge du budget 1980. Les crédits nécessaires sont prévus à cet effet.

8. BASES JURIDIQUES

En vertu de l'Article 24, alinéa 3, de la Loi fédérale du 18 décembre 1968 sur les finances de la Confédération (RS 611.0), le Conseil fédéral est compétent pour régler la répartition des crédits de programme. Selon l'Article 15, premier alinéa, de l'Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la Coopération au développement et l'aide humanitaire internationale (RO 1978-25), le Conseil fédéral décide des mesures dont le coût prévisible atteint ou dépasse cinq millions de francs.

L'Article 10 de la Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la Coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RO 1977-1352) donne au Conseil fédéral la compétence de conclure des accords internationaux portant sur des mesures telles que celles d'aide financière. Selon l'Article 21 de l'Ordonnance du 12 décembre 1977, concernant la Coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, le Conseil fédéral a délégué cette compétence à l'Office responsable, en l'occurrence la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

9. CONSULTATIONS PREALABLES

Office fédéral des affaires économiques extérieures : d'accord.

Administration fédérale des finances : d'accord.

PROPOSITION

Sur la base des considérations exposées ci-dessus, nous vous proposons d'accorder à la République de l'Inde une aide financière de Fr. 40 millions à la charge du crédit de programme de Fr. 735 millions pour la coopération technique et l'aide financière (AF 21 juin 1978). Les versements seront opérés par tranches annuelles à la charge de l'article budgétaire 202.493.03/7.

am 2. Oktober 1978.

Wirtschaftshilfe an Ägypten

Departement für auswärtige Angelegenheiten, Antrag vom
23. November 1978

Antragsgewässer hat der Bundesrat

beschlossen:

Die Antwort auf die einfache Anfrage Spiess wird genehmigt (siehe
Bellage).

An den Nationalrat

Protokollauszug an:

- EDA 10 zur Kenntnis
- EVD 7 " "
- EVD 5 " "

DEPARTEMENT FEDERAL
DES
AFFAIRES ETRANGERES

Für getreuen Auszug
der Protokollführung

Pierre Aubert